

LOLF

Les essentiels

© - 2005 - AMUE

► Objectifs de la réforme

- Redonner un pouvoir de contrôle aux parlementaires.
- Rendre l'utilisation des moyens plus lisible.
- Remplacer une culture de moyens par une culture de résultats et de performance. Ce qui implique une responsabilité des agents au regard de la performance de leurs actions.

► Objectif de ce lexique

Présenter les concepts essentiels pour appréhender la mise en place de la LOLF

▶ Action

Niveau 3 d'une mission. C'est le niveau le plus fin de budgétisation, c'est aussi celui d'analyse des coûts des politiques publiques.

Voir **Mission**

▶ Comptabilité

Trois sont à l'œuvre :

- **Budgétaire**
Elle respecte le principe de la comptabilité de caisse. Elle informe sur l'état de la trésorerie
- **Générale**
Elle respecte le principe de la comptabilité d'exercice. Elle présente une image du patrimoine et de la situation financière
- **Analyse du coût des actions**

▶ Dialogue de Gestion

Dialogue intervenant entre le Ministère et ses "opérateurs" afin de déterminer les objectifs et les moyens. En fin de cycle le dialogue permet d'évaluer les résultats obtenus.

▶ Evaluation

La LOLF instaurant une culture du résultat, l'évaluation devient primordiale. Les indicateurs viendront aider à l'appréciation de l'utilisation des moyens par rapport aux finalités recherchées.

▶ Fongibilité

Les crédits peuvent être répartis librement entre les **titres**, dans le cadre du programme, pour en optimiser la mise en œuvre.

La **fongibilité** est dite **asymétrique** puisqu'elle permet d'utiliser les crédits alloués aux dépenses de personnel pour d'autres finalités (ex : investissement,..) mais pas l'inverse.

► Indicateur

Jalons régulièrement disposés le long du parcours vers l'objectif à atteindre. Permet de déterminer l'état d'avancement des "travaux" lors des **dialogues de gestion**.

Exemple : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

► JPE

La justification au premier euro. Avec la LOLF la notion de service voté disparaît et chaque dépense est désormais discutée au niveau parlementaire, chaque année.

Avant la réforme 94% du budget était reconduit d'années en années sans discussion parlementaire

► LOLF

Loi Organique relative aux Lois de Finances (1^{er} Août 2001). Une loi organique précise les conditions d'application de la Constitution.

Elle est entrée en vigueur le 01 janvier 2005 pour le budget 2006

► Opérateur

Entité dotée de la personnalité morale et contrôlée par l'Etat. On compte 770 opérateurs sur 75 **programmes**.

Exemple : L'université de Paris 8 ou l'Hôpital de la Timone à Marseille

► Mission

Le budget général est réparti en missions (Culture, Défense, Justice ...). Chacune est composée de **programmes** qui eux mêmes sont subdivisés en **actions**.

Exemple : Mission "Enseignement supérieur – Recherche" > Programme "Vie étudiante" > Action "Aides indirectes".

En savoir plus : http://www.minefi.gouv.fr/lolf/5_1.htm

► Programme

Niveau 2 d'une mission. Selon l'article 7 de la loi "un programme regroupe les crédits destinés à mettre en oeuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation"

Voir **Mission**

► PAE

La dépense de personnel (**titre 2**) est assortie d'un plafond d'autorisation des emplois (PAE) rémunérés par l'Etat. Il est spécialisé par ministère et exprimé en "équivalent temps plein".

► PAP

Le Projet Annuel de Performance réunit en un seul texte les objectifs choisis. Il décrit les **actions** et sous actions des **programmes** et prévoit leurs coûts. Il fournit des **indicateurs** de mesure d'activité et de résultats. Il accompagne, en annexe, le projet de loi de finances initiale.

► RAP

Le Rapport Annuel de Performance se présente comme le **PAP** pour permettre une meilleure comparaison prévision / réalisation. Il constate les objectifs, résultats, indicateurs et coûts.

► Titre

Les charges budgétaires de l'Etat sont regroupées sous les **titres** suivants:

- dotations des pouvoirs publics
- dépenses de personnel
- dépenses de fonctionnement
- charges de la dette de l'Etat
- dépenses d'investissement
- dépenses d'interventions
- dépenses d'opérations financières

Liens

Le texte en vigueur

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOX0104681>

Le site de la LOLF

<http://www.minefi.gouv.fr/lolf/index1.html>

Sur le site vie-publique.fr :

http://www.vie-publique.fr/decouverte_instit/approfondissements/approf_212.htm